

AFFAIRE N° 19 - Acquisition par la Commune d'un terrain de 2564 m<sup>2</sup> sis à Ste-Clotilde, Rue de la Cure, appartenant à Mesdames GABAIL ET GALIA pour le prix de 1.193.600. frs.

- Acquisition par la Commune d'une parcelle de terrain de 555 m<sup>2</sup>,20 représentant la part des co-héritiers Gilbert GABAIL et Vve Fortuné GABAIL pour le prix de 573.120. frs. représentant le coût du terrain et de la maison qui y est construite.

Le Maire donne lecture du rapport,

" Messieurs,

La Commune envisage de se rendre acquéreur d'un terrain limitrophe de l'école de Ste-Clotilde en vue d'y construire de nouvelles salles de classes lui permettant de faire face à l'actuelle pénurie de locaux scolaires.

Ce terrain conviendrait parfaitement pour cette construction. Il s'agit d'une propriété d'une superficie totale de 3156 m<sup>2</sup> dont 2564 m<sup>2</sup> appartenant aux co-héritiers : Mesdames GABAIL et GALIA qui acceptent de vendre leur parcelle de terrain pour 1.193.600. frs. (600 frs. le m<sup>2</sup>).

M. Gilbert GABAIL accepte également de vendre la parcelle de terrain de 555 m<sup>2</sup>,20 qui lui a été attribuée, pour le prix de 573.120. frs. représentant le coût du terrain (-600 frs. le m<sup>2</sup>) mais avec une prime de 200.000. fr pour la maison qui est construite sur le terrain qui est derrière l'école actuelle.

J'estime, Messieurs, que ces propositions sont correctes.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Vu  
Albuis, le 2 Octobre 1962  
Le Maire  
Signé Perreau Guadon

2<sup>e</sup> mention  
Approuvé  
Le 22 Octobre 1962  
Signé Perreau Guadon